

**Convocation pour une réunion du Conseil communal
du vendredi 16 octobre 2020
à 9.00 heures dans la mairie à Oberanven**

ORDRE DU JOUR

- 1) En séance à huis clos:
Affaire du personnel communal.
- 2) Informations et correspondance.
- 3) Projet relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour le service voirie et d'un nouveau réservoir d'eau potable sur le site de l'ancien stand de tir à Senningerberg: approbation.
- 4) Personnel communal:
Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle.
- 5) Remplacement d'un membre au sein de la commission du développement durable.
- 6) Subside « Amitié Am Sand Amizero a.s.b.l. » et vote du crédit supplémentaire nécessaire.
- 7) Adaptation du règlement général de la circulation de la commune de Niederanven.
- 8) Adaptation d'un règlement concernant l'octroi d'une subvention relatif à l'évacuation des déchets.
- 9) Règlement-taxe à percevoir auprès des entreprises ayant acquis un droit d'utilisation du centre de recyclage de Munsbach sous forme d'une carte d'accès: adaptation.
- 10) Règlement-taxe concernant les tarifs à percevoir sur l'évacuation des déchets: adaptation.
- 11) Règlement sur l'évacuation des déchets: adaptation.
- 12) Approbation d'un bon d'achat d'une valeur de 50.-€ pour les honorés de la fête du 3^e âge 2020 valable sur l'ensemble du territoire communal.
- 13) Approbation d'un accord de principe quant à l'engagement d'un coordinateur sportif.
- 14) Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur:
 - une parcelle sise au lieu-dit « Op der Woelt », Ernster;
 - une parcelle sise au lieu-dit « rue des Romains », Senningerberg.
- 15) Approbation de projets de lotissement aux lieux-dits:
 - « rue du Golf », Senningerberg;
 - « rue du Bois », Niederanven;
 - « rue Helenter », Rameldange.

- 16) Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Niederanven (approbation définitive):
- Partie graphique: Lieu-dit « rue de l'École », Ernster;
 - Partie écrite: Article 20.4.
- 17) Reclassement d'une parcelle sise au lieu-dit « rue Laach », section C d'Oberanven, du domaine public communal en domaine privé communal.
- 18) Transactions immobilières:
- Droit d'emphytéose concédé par la commune à la S.N.H.B.M., Op dem Wakelter, Oberanven (approbation de l'acte notarié);
 - Cession d'un droit de superficie dans le Parc d'activités Syrdall (approbation de l'acte notarié);
 - Vente d'un bien immobilier sis au lieu-dit « rue Laach », section C d'Oberanven (approbation du compromis).
- 19) Questions des conseillers - Questions des habitants.
- 20) Séance secrète.

Niederanven, le 9 octobre 2020
Le Collège échevinal.